



Technicien.ne supérieur.e du ministère de l'agriculture Spécialité « techniques et économie agricoles »

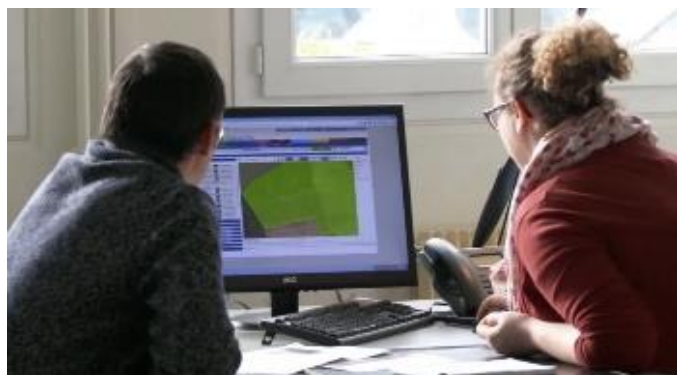
L'activité

En tant que technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, spécialité « techniques et économie agricoles », vous êtes un fonctionnaire d'État de catégorie B.

Au sein d'une équipe et au contact des professionnels de l'agriculture, vous apportez votre expertise technique sur des dossiers administratifs dans des domaines variés et complémentaires :

- **la gestion des dossiers d'aide** avec la mise en œuvre de la politique agricole commune,
- **l'animation et la gestion concertée des territoires ruraux** en vue du maintien d'une activité agricole compatible avec la préservation de l'environnement,
- **l'orientation des productions végétales et animales,**
- **la protection des végétaux** : surveillance de la santé des végétaux sur le territoire national et aux frontières, contrôle des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et autres intrants,
- **les enquêtes et études statistiques et économiques,**
- **le contrôle de l'utilisation des fond européens pour l'agriculture,** les filières et le développement rural

Si le travail administratif couvre une large partie de l'emploi du temps, vous êtes également amenés à vous déplacer pour intervenir dans les exploitations



Les techniciens supérieurs, exercent ces missions principalement dans les services départementaux ou régionaux du ministère chargé de l'agriculture (DDT, DDTM, DRAAF) ou au sein d'établissement publics sous tutelle (France agrimer, ASP).

Connaissances

En tant que technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, spécialité « techniques et économie agricoles », vous maîtrisez les connaissances essentielles dans les domaines économiques, scientifiques et techniques concernant les systèmes d'exploitation et les filières agricoles (production, transformation, commercialisation).

Savoir-faire, savoir-être

- travailler de manière autonome.
- respecter les délais et gérer les priorités, travailler en équipe.
- être capable d'analyser rapidement une situation donnée pour réagir de manière appropriée.
- communiquer et travailler avec des partenaires variés : professionnels, collectivités locales, associations...
- faire preuve d'impartialité et d'intégrité.
- en situation de contrôle, être capable de s'adapter au contexte et aux situations rencontrées de faire preuve avec les professionnels de pédagogie et d'autorité.

Le recrutement

Le recrutement des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture s'effectue par concours national annuel, ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- **posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de la Communauté européenne** (certains emplois étant néanmoins réservés aux ressortissants français) ;
- **être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4** (niveau bac) pour un recrutement au grade de technicien supérieur ;
- **être titulaire d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 5** (niveau bac+2), pour un accès direct au grade de technicien principal.

La formation qualifiante

Les lauréats sont placés en position statutaire de fonctionnaire stagiaire pendant 1 an et rémunérés comme tels . Au cours de cette année, ils doivent suivre une formation comprenant des périodes d'enseignements en centre ou à distance (cours théoriques et pratiques) ainsi que des périodes de stages en situation professionnelle. La titularisation s'effectue à l'issue de l'année de stage, sous réserve que le stagiaire ait réussi l'ensemble des épreuves d'évaluation.

L'affectation des lauréats du concours se fait en fonction d'une liste de postes à pourvoir sur tout le territoire national définie par le ministère chargé de l'agriculture. La répartition géographique des postes correspond aux besoins des services du ministère chargé de l'agriculture. Il n'y a pas de postes disponibles chaque année dans tous les départements.

Rémunération nette mensuelle

Environ 1900 € en début de carrière.

Les perspectives d'évolution

Vous pouvez accéder aux grades de technicien principal et de chef technicien. Vous avez également la possibilité de devenir ingénieur de l'agriculture et de l'environnement par la promotion interne.

+ d'information :

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

<https://infoma.agriculture.gouv.fr/concours-tsma>